

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°2025-12-17-2b

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le 17 DECEMBRE

Le Conseil d'Administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Martine ROGER, Sandrine MORONI et M. Gilbert SORIA.

Procurations :

Jordan DARTIER donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL

Carole MAUREL donne pouvoir à Gilbert SORIA

Monique BORGHESI donne pouvoir à Martine ROGER

Absentes excusées :

Mmes Marie SANCHEZ-RUIZ et Yvette DESENLIS

Objet : Don d'un administré

La délibération n°2025-02-12-1b relative à la modification de la régie des aînés – intégrer les dons au CCAS permet d'accepter tous les dons de solidarité.

A ce titre, un administré viassois d'une générosité remarquable fait un don de 28 000 euros au CCAS.

Ce geste de solidarité permettra au CCAS de renforcer ses dispositifs d'aide et d'accompagner les personnes les plus fragiles de notre commune.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU les articles L 123-6 et suivants du Code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération n°2025-02-12-1b relative à la modification de la régie des aînés – intégrer les dons au CCAS

CONSIDERANT que l'administré souhaite faire un don pour venir en aide aux personnes les plus démunies.

DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter le don d'un montant de 28 000.00 euros qui sera versé directement au CCAS.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Secrétaire de Séance
Madame Martine ROGER



Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Délégée aux Affaires Sociales,
Vice-Présidente du CCAS de VIAS



Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 05/01/2026

Publié le :